

CERTIFICAT

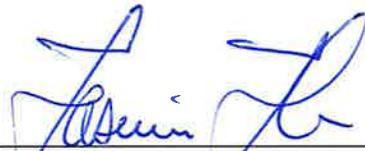
Certificat relatif à l'exemption de consultations des personnes habiles à voter et à la tenue d'un scrutin référendaire

Je, soussigné, Jasmin Gibeau, greffier-trésorier et directeur général de la Ville de Thurso, certifie par la présente que le règlement d'emprunt numéro 06-2023 est exempté de la procédure de consultation des personnes habiles à voter et à la tenue d'un scrutin référendaire :

EN raison de l'application de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN raison que le règlement a pour objet le financement de travaux de voirie (remplacement de conduite d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc) alors que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Thurso, Québec, le 24 avril 2023.



Jasmin Gibeau
Greffier-trésorier et
Directeur général

Publié sur le site web de la municipalité le 25 avril 2023.
Déposé à la séance du Conseil municipal tenue le 8 mai 2023.